

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GG 346-8% H

Code du produit : 88004325

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation industrielle, Agent colorant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Heraeus Deutschland GmbH & Co. KG
Heraeusstr. 12-14
63450 Hanau

Téléphone : +496181351

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sds@heraeus.com
(Heraeus Holding: EHS Chemical Safety)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 6132-84463
Numéro d'urgence international
Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Huiles, pic
Huile de romarin
Eucalyptus globulus, extraits
Oil, lavender
Huile de fenouil
toluène
Huiles, épicéa
Huiles de citron
essence de térébenthine
Huile de menthe poivrée

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Huiles, pic	8016-78-2	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
Huile de romarin	8000-25-7	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
Eucalyptus globulus, extraits	84625-32-1 283-406-2	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 5 - < 10
Oil, lavender	8000-28-0	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 5 - < 10
Huile de fenouil	8006-84-6	Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 5 - < 10
toluène	108-88-3 203-625-9 601-021-00-3	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373	>= 3 - < 5

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

		Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	
Huiles, épicéa	8008-80-8	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
Huiles de citron	8008-56-8	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
essence de térébenthine	8006-64-2 232-350-7 650-002-00-6	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
terpinéol	8000-41-7 232-268-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 5
bornane-2-one	76-22-2 200-945-0	Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 5
Huile de menthe poivrée	8006-90-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,25 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Gilsonite	12002-43-6		>= 1 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
S'éloigner de la zone dangereuse.

GG 346-8% H

Version 4.0	Date de révision: 22.09.2017	Date de dernière parution: 17.05.2017 Date de la première version publiée: 26.11.2015
----------------	---------------------------------	--

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver à fond avec:
Polyéthylène glycol 400.
Appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Protéger l'oeil intact.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de métaux
Oxydes de soufre
Oxydes d'azote (NOx)
Chlorure d'hydrogène

GG 346-8% H

Version 4.0	Date de révision: 22.09.2017	Date de dernière parution: 17.05.2017 Date de la première version publiée: 26.11.2015
----------------	---------------------------------	--

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Porter un équipement de protection individuel.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 192 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		STEL	100 ppm 384 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VME	20 ppm 76,8 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 384 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
Gilsonite	12002-43-6	VME	0,6 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
essence de térébenthine	8006-64-2	VME	100 ppm 560 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

bornane-2-one	76-22-2	VME	2 ppm 12 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Toluène	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	384 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	384 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	384 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	192 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	192 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	226 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	226 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	226 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	56,5 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	8,13 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56,5 mg/m ³
	Essence de térébenthine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques
Travailleurs		Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg p.c./jour
Consommateurs		Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,57 mg/kg p.c./jour
Terpineol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,8 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,8 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,17 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,25 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,25 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,42 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets	0,42 mg/kg

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

	teurs		systemiques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Aigu - effets systé- miques	2,5 mg/kg p.c./jour
Bornane-2-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	17,6316 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	10 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	4,3478 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Toluène	Eau douce	0,68 mg/l
	Eau de mer	0,68 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,68 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	13,61 mg/l
	Sédiment d'eau douce	16,39 mg/kg
	Sédiment marin	16,39 mg/kg
	Sol	2,89 mg/kg
Terpineol	Eau douce	62 µg/l
	Eau de mer	6,2 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	2,57 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,442 mg/kg
	Sédiment marin	0,044 mg/kg
	Sol	0,052 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	16,6 Aliments mg / kg
Bornane-2-one	Eau douce	0,0093 mg/l
	Eau de mer	0,00093 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,093 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,139 mg/kg
	Sédiment marin	0,0139 mg/kg
	Sol	2,17 mg/kg
Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	5,56 Aliments mg / kg	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Remarques

: Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre
signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez

GG 346-8% H

Version 4.0	Date de révision: 22.09.2017	Date de dernière parution: 17.05.2017 Date de la première version publiée: 26.11.2015
----------------	---------------------------------	--

observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Type de Filtre recommandé:
Filtre de type ABEK-P

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: brun foncé
Odeur	: aromatique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: > 35 °C (1.013 hPa)
Point d'éclair	: 43 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible

GG 346-8% H

Version 4.0	Date de révision: 22.09.2017	Date de dernière parution: 17.05.2017 Date de la première version publiée: 26.11.2015
----------------	---------------------------------	--

Pression de vapeur	:	<= 1.100 hPa (50 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	pratiquement insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	110 mPa.s (23 °C)
Viscosité, cinématique	:	> 40 mm ² /s (23 °C) > 20,5 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Auto-inflammation	:	Non applicable
-------------------	---	----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	---	--

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Huiles, pic:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Huile de romarin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10.000 mg/kg

Eucalyptus globulus, extraits:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Huile de fenouil:

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

toluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 28,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Huiles, épicéa:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

essence de térébenthine:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 13,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

terpinéol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

bornane-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 1.310 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë (Humain): > 50 - 500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Huile de menthe poivrée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Gilsonite:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Huiles, pic:

Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de romarin:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Eucalyptus globulus, extraits:

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de fenouil:

Résultat: Irritation légère de la peau

toluène:

Espèce: Lapin

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.

Résultat: Irritation de la peau

Huiles, épicéa:

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation de la peau

essence de térébenthine:

Espèce: Epiderme humain reconstitué (RHE)

Résultat: Irritation de la peau

terpinéol:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

Huile de menthe poivrée:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Gilsonite:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Huiles, pic:

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de romarin:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Eucalyptus globulus, extraits:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de fenouil:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Huiles de citron:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

essence de térébenthine:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

terpinéol:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

bornane-2-one:

Résultat: Irritation des yeux

Huile de menthe poivrée:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Gilsonite:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huiles, pic:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Huile de romarin:

Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Eucalyptus globulus, extraits:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Huile de fenouil:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 442B

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

toluène:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: négatif

Huiles, épicea:

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Type de Test: Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

essence de térébenthine:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

terpinéol:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

Huile de menthe poivrée:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: positif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile de romarin:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Eucalyptus globulus, extraits:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

- : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
- : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

toluène:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
- : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Huiles de citron:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

essence de térébenthine:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

terpinéol:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

bornane-2-one:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Espèce: Souris
Résultat: négatif

Gilsonite:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

toluène:

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 24 Mois
Résultat: négatif

terpinéol:

Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Durée d'exposition: 8 semaines
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

Eucalyptus globulus, extraits:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

toluène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryon-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: positif

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur
- Evaluation base de tests sur les animaux.

essence de térébenthine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une
génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-
pement du fœtus coce
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants
similaires

terpinéol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées
avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-
loppement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées
pement du fœtus avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou déve-
loppement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

bornane-2-one:

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-
pement du fœtus coce
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Composants:

toluène:

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

bornane-2-one:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

toluène:

Organes cibles: Système nerveux central

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Eucalyptus globulus, extraits:

Espèce: Rat

NOAEL: 300 mg/kg

LOAEL: 1.000 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 5 sem.

Méthode: OCDE ligne directrice 422

toluène:

Espèce: Rat

LOAEL: 1,875 mg/l

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 6 Mois

terpinéol:

Espèce: Rat

NOAEL: 250 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 56 Jrs

Méthode: OCDE ligne directrice 422

bornane-2-one:

Espèce: Rat

NOAEL: 250 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 sem.

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huiles, pic:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huile de romarin:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Eucalyptus globulus, extraits:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huile de fenouil:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

toluène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huiles, épicéa:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huiles de citron:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

essence de térébenthine:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

toluène:

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central
Symptômes: Troubles neurologiques, Fatigue, Vertiges

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Huiles, pic:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Huile de romarin:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Eucalyptus globulus, extraits:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Huile de fenouil:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

les autres invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 5,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 3,78 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Nitrosomonas sp.): 84 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,39 mg/l
Durée d'exposition: 40 jr
Espèce: Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

NOEC: 0,74 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

Huiles, épicéa:

Toxicité pour les poissons : LL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : EL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Huiles de citron:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

essence de térébenthine:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 29 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 8,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 16,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

terpinéol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 62 - 80 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 73 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 68 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

bornane-2-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 35 - 50 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 110 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Huile de menthe poivrée:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues : EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : EC10 : 51 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Huile de romarin:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Eucalyptus globulus, extraits:

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de fenouil:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: $\geq 90,7$ %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301B
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 86 %
Durée d'exposition: 20 jr

Huiles, épicéa:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

essence de térébenthine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 71,7 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

terpinéol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 310

bornane-2-one:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 77 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Huile de menthe poivrée:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Huile de romarin:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4

Eucalyptus globulus, extraits:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4

Huile de fenouil:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

toluène:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus(Ide)
Facteur de bioconcentration (FBC): 90

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 2,73

Huiles, épicéa:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huiles de citron:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4

essence de térébenthine:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: > 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

terpinéol:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 2,6

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

bornane-2-one:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,414

Huile de menthe poivrée:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 1263

ADR : UN 1263

RID : UN 1263

IMDG : UN 1263

IATA : UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEINTURES

ADR : PEINTURES

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

RID : PEINTURES
IMDG : PAINT
(Oils, spike, Rosemary oil)
IATA : Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : toluène (48)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2

GG 346-8% H

Version 4.0 Date de révision: 22.09.2017 Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 4 bis, 84, 65

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4510, 4734

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H228	: Matière solide inflammable.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GG 346-8% H

Version
4.0

Date de révision:
22.09.2017

Date de dernière parution: 17.05.2017
Date de la première version publiée: 26.11.2015

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Flam. Sol.	: Matières solides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

GG 346-8% H

Version 4.0	Date de révision: 22.09.2017	Date de dernière parution: 17.05.2017 Date de la première version publiée: 26.11.2015
----------------	---------------------------------	--

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Repr. 2	H361d	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR